

Les financements européens et la coopération extérieure des collectivités territoriales

Présentation des programmes européens
Méthodologie de dépôt des dossiers

PROGRAMME

**Baie Mahault,
le 26 octobre 2017**

**Annexe du Centre National de la Fonction
Publique Territoriale
Parc d'Activités « Le Také »
Convenance lot n°20**



Avec le soutien de la Délégation pour
l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

Présentation du déroulé de formation

La formation proposée s'appuie sur le travail de diagnostic réalisé par l'AFCCRE en 2016 qui a permis de faire un 1^{er} état des lieux sur le niveau de connaissance et de maîtrise des collectivités françaises en matière de financements européens de leur programme de coopération décentralisée et de recenser leurs attentes. Dans le cadre de cette étude, la nécessité d'une session de formation adaptée aux besoins des agents des collectivités territoriales d'Outre-mer et au contexte particulier dans lesquels ils évoluent a été rapidement identifiée.

Aux côtés des instruments financiers ouverts à l'ensemble des autorités locales de l'Union européenne, en particulier le programme OSC-AL, les collectivités d'outre-mer situées dans les régions ultrapériphériques de l'UE (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) bénéficient également des programmes de coopération territoriale européenne (interreg) pour mener à bien des actions de coopération couvrant des territoires hors Union européenne. C'est notamment le cas du programme INTERREG Espace CARAIBES, dont l'autorité de gestion est le Conseil régional de Guadeloupe. Une présentation de ce dispositif spécifique est donc prévue lors cette formation.

Objectifs généraux de la formation

- Sensibiliser les agents territoriaux chargés de l'international, sur l'opportunité que représentent les financements européens et en particulier le « programme OSC-AL » et le programme INTERREG
- Accroître leur capacité à répondre aux appels à proposition,
- Leur permettre d'optimiser la candidature de leur projet et la sélection de leurs dossiers.

Objectifs pédagogiques

- comprendre la logique d'intervention de l'Union européenne en matière d'action extérieure,
- s'orienter efficacement vers les programmes et instruments mobilisables dans le cadre de programmation 2014-2020,
- clarifier le rôle des partenaires institutionnels et les différentes étapes des appels à projets,
- s'approprier les critères d'éligibilité et les objectifs des programmes.

Résultats attendus

- Indicateurs de réalisation : A l'issue de la formation, les participants connaîtront les différentes sources de financement au niveau européen, les principes et le mode opératoire des programmes européens de coopération en s'appuyant sur l'exemple du programme européen « OSC-AL.
- Indicateurs de résultats : L'objectif général est de parvenir à un renforcement des compétences et de l'expertise des agents impliqués dans les actions de coopération extérieure et d'optimiser ainsi la participation des collectivités territoriales françaises aux programmes européens.

Public cible et conditions de participation

Elus, cadre A ou équivalent des collectivités territoriales en charge de la coopération décentralisée et/ou de l'action extérieure des collectivités territoriales : directeur-trice, chargée de mission, chef-fe de projet...

Les coûts relatifs à cette formation sont pris en charge par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les déjeuners sont pris en charge par le CNFPT. Les conditions de participation et d'annulation sont détaillées dans le bulletin d'inscription joint à nous retourner.

Les frais de transport et d'hébergement restent à la charge des participants.

PROGRAMME

9H30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE

Jules OTTO, Directeur régional, Délégation régionale du CNFPT

Christophe MOREUX, Directeur du pôle Territoires et Cohésion, AFCCRE

Lisa BONNET, Chargée de mission, Délégation pour l'Action Extérieure des collectivités territoriales, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

10H15

INTRODUCTION : LE CADRE GENERAL DE L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Christophe MOREUX, Directeur du pôle Territoires et Cohésion, AFCCRE

Lisa BONNET, Chargée de mission, Délégation pour l'Action Extérieure des collectivités territoriales, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

10H45

1^{ERE} PARTIE : IDENTIFIER LES PROGRAMMES EUROPEENS D'INTERET POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES EN MATIERE D'ACTION EXTERIEURE

1. Présentation générale des grandes lignes de financements de l'Union européenne.
Christophe MOREUX, Directeur du pôle Territoires et Cohésion, AFCCRE
2. Présentation du programme INTERREG Espace Caraïbes
Un représentant du secrétariat technique conjoint du programme INTERREG Espace Caraïbes
3. Présentation du programme « Organisations de la société civile - autorités locales »
Nicolas DERENNE, Directeur Pays Haïti ID Développement

13H00

DEJEUNER

14H00

2^{EME} PARTIE : ELEMENTS DE METHODOLOGIE POUR LE MONTAGE DES PROJETS ET LA SOUMISSION DES CANDIDATURES

Nicolas DERENNE, Directeur Pays Haïti ID Développement

1. Méthodologie de contacts : comment préparer / anticiper la publication d'un appel à proposition de l'Union européenne ? Où trouver l'information ? Qui contacter ?
2. Exemples sur la base d'un appel à projet OSC-AL récent de l'Union européenne.
3. Points de vigilance- conseils pratiques.

16H30

CONCLUSION DES TRAVAUX - TOUR DE TABLE
